

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 juillet 2015

Etaient présents: Mme BARBEYRON, Mme BOUNEAU, M. DUTHOIT, Mme EDWARDS, M. GABILLIET, Mme GAILLARD, M. GARCIA, M. GOZE, Mme JAECK, M. JOURDAN, Mme KOCIEMBA, M. LAUGT, M. RAIBAUD, Mme VELASCO-GRACIET.

Etaient représentés: M. KIYINDOU, Mme DINCLAUX, Mme ROLAND, M. RAYNAL

Etaient invités : représentant de M. le Recteur, Mme CAILLOT, Mme MENDIBOURE, M. PARIS, Mme ONILLON, M. RAMBAUD, M. Joël RICHARD.

➤ M. le Président de l'Université Bordeaux Montaigne ouvre la séance à 09H00.

Point n°1 - Approbation du PV du CA du 29 mai 2015

➤ M. Jourdan, après avoir invité les administrateurs à formuler les éventuelles demandes de révision, propose de passer au vote :

Votants	: 18
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 18

➤ **Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 29 mai 2015.**

Point n°2 - Élection du Vice-Président délégué à la Vie universitaire et à la vie culturelle

➤ Comme suite à la cessation anticipée du mandat du Vice-président délégué à la Vie universitaire à la vie culturelle en exercice (M. Guillaume le Blanc), et conformément aux dispositions des statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne [cf. Titre II – article 1.2 – b)], il est procédé à l'élection en conseil d'administration du vice –président délégué à la Vie universitaire et à la vie culturelle.

Un candidat est proposé par M. Jourdan : M. Alexandre Péraud.

Après présentation par M. Péraud de sa candidature, l'élection a lieu à la majorité absolue des votants aux 2^{es} tours et à la majorité relative au 3^{ème} tour.

Les votes exprimés au terme du 1^{er} tour de scrutin font apparaître les résultats suivants :

Votants	: 18
Abstention	: 0
Contre:	0
Pour	: 18

➡ ***M. Alexandre Péraud est proclamé élu Vice-président délégué à la Vie universitaire à la vie culturelle au 1^{er} tour de scrutin, à la majorité absolue des suffrages exprimés.***

Point n°3 - Débat d'orientation budgétaire 2016

▪ Présentation par Mme Vélasco-Graciet:

Le Débat d'orientation budgétaire est un acte de politique générale qui détermine les lignes directrices de notre établissement pour l'année à venir en vue de préparer le budget qui sera nécessaire à leur mise en place. Le Dob est donc un document exprimant des choix et des arbitrages nécessaires à la préparation du budget qui est, pour sa part, un document miroir d'une politique d'établissement.

Si ce débat est de facture politique, il n'en demeure pas moins que préparatoire au budget, son contenu doit tenir compte du contexte national dans lequel il s'insère pour ne pas dire dont il dépend car presque 90% de nos recettes viennent de l'Etat et dépendent de ce que l'on nomme la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP).

Les perspectives budgétaires dans lesquelles nous nous situons aujourd'hui sont caractérisées par l'incertitude sur l'évolution des dotations de l'Etat et le constat du caractère délicat de l'exercice des projections d'évolution de nos dépenses :

- côté recettes, cet exercice 2015 a en effet été marqué par une notification extrêmement tardive de la SCSP qui n'a été reçue que le 27 avril 2015. A ce stade, l'établissement ne compte pas sur une notification 2016 avant la publication des comptes financiers 2015, soit au mieux le 1er mars 2016.

Le budget 2016 se prépare dans un contexte au moins aussi défavorable que celui du budget 2015. Le déficit structurel de la Mission Interministérielle de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, qui était déjà de 200 millions d'euros en 2015, sera au moins aussi important en 2016.

Par rapport à l'exercice 2015, après deux exercices marqués par une surestimation des délégations de postes dits FIORASO, nous n'anticipons pour le budget 2016 aucune création de postes en 2016, pas plus qu'une hausse des gels de crédits. Nous considérons en effet que notre situation d'établissement recevant une dotation « réelle » inférieure à notre dotation « théorique » devrait nous permettre d'être moins concerné que d'autres établissements par une éventuelle nouvelle réduction globale de la SCSP. Si nous obtenons des postes FIORASO supplémentaires, nous estimons que cette dotation sera contrebalancée soit par une diminution des crédits délégués soit par un surgel de crédits. Donc nous anticipons, pour notre établissement et pour l'année 2016) une stabilité de la subvention de l'Etat

Sur le volet des ressources propres, après la hausse de 6% actée au Compte Financier 2014, nous anticipons un maintien des prévisions de recettes liées aux droits de formation initiale (en hausse en 2015 du fait de l'augmentation des effectifs des inscrits, avec toutefois toujours une incertitude sur les droits d'inscription des M2 des masters MEEF). Sur les volets formation continue et apprentissage, grâce aux efforts engagés en 2014/2015, l'établissement anticipe une hausse de 75 000 € des recettes associées. Cette augmentation doit cependant être mise en parallèle avec la probable diminution des recettes liées à la fraction hors quota de la taxe d'apprentissage.

- Côté dépenses, le poids de la masse salariale (près de 86% de nos dépenses) et l'expérience de la difficulté de son anticipation et de sa maîtrise, doit nous inciter également à beaucoup de prudence à cette époque de l'année où nous commençons seulement à identifier les principales évolutions du

taux d'occupation des emplois enseignants (recrutements et départs d'enseignants-chercheurs, délégations et mises à disposition...) et que la session de concours BIATS est encore en cours. Avec un ratio Dépenses de personnel / Recettes Encaissables de 86% (le Ministère fixe le seuil d'alerte à 83 %), notre établissement se distingue par un très fort taux de « rigidité » dans son exécution budgétaire. Notre établissement se situait en 2013 parmi les 6 universités dont les marges de manœuvre étaient les plus réduites. Cette caractéristique, pour ne pas dire cette contrainte implique de notre part un pilotage stratégique renforcé de la masse salariale et du taux d'occupation des emplois.

Sur le volet Masse salariale, nous anticipons une augmentation certes maîtrisée mais non intégralement financée par le Ministère liée notamment à l'augmentation du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) des personnels de l'établissement et aux effets de la titularisation de la loi SAUVADET sur la résorption de la précarité dans la fonction publique.

La projection de dépenses intègre également l'impact du projet présenté à cette même séance du Conseil de révision des modalités de gestion des agents non-titulaires pour un montant plafond de 30 000 €.

La maîtrise de l'augmentation de la masse salariale s'appuie largement sur les premiers effets budgétaires de la baisse de l'offre de formation (-12 000 heures) puisque la prévision de dépenses 2016 est en baisse de 245 000 € par rapport à la prévision 2015.

Comme annoncé lors du CA du 11 avril 2014, et malgré une augmentation progressive de nos effectifs de personnels handicapés, compte tenu de la référence à l'obligation des 6%, nous anticipons sur une augmentation du montant des cotisations auprès du Fonds d'Insertion des Personnels Handicapés dans la Fonction Publique (FIPHFP) de + 50 000 € soit une charge nette de 84 634 €.

Pour ce budget 2016, première année de préparation de la nouvelle offre de formation, et malgré ces éléments de contexte peu favorables, un effort prioritaire sera effectué dans 3 directions :

- Le premier à destination du Fonds de Soutien à la Pédagogie qui prendra ses effets par l'intermédiaire des COM qui seront relancés à la rentrée 2015 (avec un objectif de finalisation vers la fin du S1 de 2015/2016), qui devrait ainsi passer de 20 000 € en 2015 à 50 000 € en 2016. Il visera 2 objectifs principaux : le soutien aux projets de réussite en licence et le soutien aux projets d'internationalisation des formations
- Le second à destination des achats documentaires, considérés comme un élément indispensable de la politique globale d'amélioration de la réussite en licence et master et du renforcement du dynamisme de notre recherche. L'objectif à terme consiste à combler le déficit actuel évalué à 150 000 € (passage de 520 000 € à 670 000 €).
- Le troisième effort prioritaire, compte tenu du succès remporté par l'appel à projets lancé par la DPIL, sera tourné vers le fonds pour les petits travaux, qui passera de 150 000 € à 200 000 € en 2016.

Avec 145 160 € de recettes de moins et 607 854 € de dépenses prévisionnelles de plus, nous mesurons les tensions structurelles dans lesquelles s'inscrit la préparation du budget 2016 et la menace d'un déséquilibre. Notre objectif est de proposer un scénario de rétablissement de l'équilibre budgétaire qui garantit notre autonomie et notre liberté d'action.

L'équipe présidentielle a donc présenté au CA un projet de rétablissement de l'équilibre budgétaire, qui se fonde sur la recherche d'efforts partagés entre les différentes dimensions de l'activité de l'établissement. Ce scénario sera soumis à débat en Commission des Moyens le 11 septembre, préalablement à une consultation du CA lors de la prochaine séance fixée au 25 septembre.

Ce projet d'équilibre repose sur les choix suivants :

- a) Compression des crédits de fonctionnement masse 10 :
 - Baisse de 10% des crédits délégués sur l'exercice précédent pour les composantes de formation et de recherche, la DIVU, le POSIP, les RI et la DSI.

- Baisse des crédits de la Direction Générale des Services avec notamment une diminution de 50 000 € des crédits de la Cellule de prévention sécurité

Cette mesure de réduction des crédits de masse 10 doit être analysée au regard des conclusions du Compte Financier 2014 et du taux d'exécution des crédits de masse 10 (93%) – à confronter aux 99,6% d'exécution des crédits de masse 30 - et aux quelques 400 000 € non consommés sur l'exercice précédent. Cette mesure entraîne une diminution des prévisions de dépenses de M10 de 209 084 €

b) Maîtriser les paramètres d'évolution à la hausse de la masse salariale

Au terme des opérations de la session synchronisée des recrutements d'enseignants-chercheurs, les 10 gels de postes, outre le gel des 4 postes FIORASO 2015 (que nous n'avons jamais affecté), ne se traduiront à la rentrée 2015 que par une stabilisation du taux d'occupation des emplois et une quasi-stabilité du nombre de titulaires enseignants et enseignants-chercheurs. La relative remontée du nombre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs bénéficiant de mutation ou de promotion à l'extérieur de l'établissement à cette rentrée 2015 s'avère largement contrebalancée par plusieurs situations individuelles de fin de détachement ou de mise à disposition.

Confronté aux difficultés de l'équilibre budgétaire, nous proposons non seulement de reconduire le gel de 10 postes et le gel des 4 postes « FIORASO » 2015 mais également un nouveau stock de 3 gels de postes supplémentaires. L'établissement entend maintenir le principe désormais installé de l'affectation d'ATER sur les postes vacants d'EC (1 ATER à temps plein sur 2 postes vacants d'EC).

Afin de partager les efforts nécessaires pour réaliser l'équilibre budgétaire, la projection prévoit une diminution complémentaire de 4 ETP BIATS : - 102 171 € (Moins de remplacements des congés, mise en place d'une enveloppe de suppléances gérée par la DRH et la DAF).

L'établissement, qui s'était donné depuis plusieurs années les moyens de recruter 13 doctorants contractuels par an, se résout à ne pas procéder, pour le début de l'année 2016 en tous cas, aux recrutements désormais possibles suite à l'augmentation des crédits délégués par le Ministère.

L'établissement se fixe un objectif ambitieux de maîtrise de la progression des passifs sociaux. Nous anticipons une augmentation limitée à 50 000 euros. Dès le mois de septembre, des rencontres avec les organisations syndicales auront lieu pour trouver des solutions partagées.

L'université limite la prévision de progression du régime indemnitaire Biatss à + 30 000 €.

Sur le volet des investissements, l'établissement entend se doter en 2016 d'un Schéma Directeur du Patrimoine, préalable à la révision du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière et du Plan Pluriannuel d'Investissement identifiant précisément les charges induites par les nécessaires investissements à mener dans notre établissement pour améliorer les conditions de travail et d'études.

Au vu des bons résultats du compte financier 2013 et 2014, et compte tenu de la volonté de l'équipe présidentielle de construire une politique d'investissement ambitieuse afin de préparer au mieux le nouveau contrat quinquennal (amélioration de l'état global des locaux, équipements TICE nécessaires aux nouvelles pratiques pédagogiques), la DSI et la DPIL ont été sollicitées pour préciser les projets prioritaires en terme d'investissement

DSI : 735 500 €, soit une augmentation de 100 000 € par rapport au BI 2015

DPIL : 2 769 000 € pour les opérations 2016 (CP 2016) pour des AE de 15 790 000 €

Dont + 30 000 € pour les dépenses d'urgences

Dont + 40 000 € pour résultats de l'appel à projets et mobiliers

Opérations de travaux financés par des recettes extérieures :

Maison de la Recherche : 1 300 000 € OP Campus

Bâtiment K : 2 016 000 € CPER 2011/2015

Réhabilitation du DEFLE : CPER 2016/2020

Requalification du bâtiment H : CPER 2016/2020

Pour l'équilibre global de la section de fonctionnement, compte tenu du poids des contraintes, l'objectif d'excédent de fonctionnement pourtant nécessaire pour se donner les moyens pluriannuels de nos objectifs ambitieux en terme d'investissement est mis entre parenthèses pour l'exercice 2016. Cette cible ambitieuse s'expliquait par le constat qui s'affine au fur et à mesure de l'avancement du dossier d'expertise OP Campus de la part des améliorations nécessaires qui ne seront pas pris en charge par cette opération. A titre d'exemple, si l'OP Campus va permettre une amélioration significative de la qualité énergétique de nos bâtiments, avec notamment un programme ambitieux de changement des menuiseries, la situation de nos circuits et terminaux de chauffage nécessiteront de lourds travaux qui ne seront pas financés par l'OP Campus. A lui seul, et on sait bien que nos besoins ne s'arrêteront pas là compte tenu notamment du développement des usages et des besoins technologiques et informatiques, ce projet pourrait nécessiter la mobilisation de l'ensemble du fonds de roulement actuellement disponible... On ne peut que souligner ici les impacts complexes du risque de prélèvement du fonds de roulement par le ministère.

▪ Discussion :

M. Laügt souhaite préciser que l'UFR STC ne jouit d'aucun privilège spécifique du fait des crédits tirés du fonds de soutien à la pédagogie, ceux-ci étant la contrepartie de la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM), dans le cadre duquel l'UFR STC a pris des engagements précis vis-à-vis de l'établissement.

Il rappelle que l'UFR STC est la seule composante à avoir signé un tel COM.

M. Laügt s'étonne du calcul observé concernant la diminution des heures complémentaires induite par les maquettes de formation 2016.

Il est imputé 4/12^{ème} du coût de ces heures sur les mois de septembre à décembre 2015, alors que les heures complémentaires prévues au titre de l'année universitaire 2015/2016 se répartissent en 2 semestres (1 semestre sur l'année universitaire et 1 semestre sur l'année civile), prêtant à conclure à une répartition 50 /50.

M. Laügt s'inquiète du gel supplémentaire annoncé de 3 postes d'enseignants-chercheurs (en sus des 10 postes déjà gelés) alors qu'il était plutôt attendu une réactivation des 10 postes concernés.

M. Laügt s'enquiert de la cohérence des mesures annoncées s'agissant de la baisse prévue de 10% de la dotation de fonctionnement allouée aux composantes et différents services de l'établissement.

Il observe que cette mesure toucherait toutes les composantes sauf la DPIL et le SCD.

Il note que la DPIL verrait une augmentation du montant des crédits qui lui sont alloués alors qu'il a été constaté lors de précédents exercices budgétaires une sous-consommation de leurs crédits de fonctionnement, et le versement des crédits non utilisés dans le fonds de roulement de l'établissement.

Il observe que les composantes de l'université sont plus ou moins vertueuses en termes de qualité d'exécution budgétaire et s'enquiert de la nécessité de définir des critères de différenciation selon les composantes.

M. Rambaud confirme l'imputation au 4/12ème, règle comptable rappelée de manière constante par les commissaires aux comptes, qui ne tient pas compte de la réalité pédagogique de la semestrialisation.

Mme Vélasco-Graciet indique qu'avec la baisse de l'offre de formation, l'équipe présidentielle espérait au moins la possibilité de maintenir le niveau de gel des postes ; de meilleurs résultats étaient escomptés de la formation continue, de l'apprentissage.

S'agissant du budget de la DPIL, Mme Onillon précise :

- que la cellule prévention était rattachée précédemment à la DPIL
- que l'augmentation de crédits de fonctionnements prévue pour ce service tient à une diminution de 50 000 euros constatée sur le résultat d'un appel à projets.
- que la DPIL supporte toutes les charges d'assurance de l'établissement (en augmentation de 15000 € sur leur budget, abondé à périmètre constant par la DPIL).

Mme Onillon souligne le caractère sincère du budget de la DPIL.

M. Laügt précise qu'il n'entend pas porter de critiques à l'endroit des collègues de la DPIL auxquels il tient à rendre hommage.

Mme Onillon indique que la possibilité de moduler entre les composantes selon leur taux d'exécution budgétaire pourra être envisagée par la voie de la reprogrammation de crédits, dans le cadre du dialogue budgétaire infra-annuel.

M. Paris explicite les principes évolutions attendues en termes de projection des dépenses de masse salariale :

- hausse de 360 536 € attendue pour les personnels titulaires BIATSS
- hausse de 35 111 € attendue au titre du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pour les personnels titulaires enseignants

Il précise que les sommes dédiées au GVT ne sont que partiellement compensées par l'Etat.

Les sommes inhérentes à la CDIisation de personnels, prises en charge par l'université, seront appelées à augmenter lorsque les personnels contractuels à durée déterminée de l'université atteindront les six ans d'ancienneté et que les indices seront revalorisés.

Mme Jaeck exprime son inquiétude à l'annonce des mesures proposées au titre du débat d'orientation budgétaire 2015/2016.

Elle observe que le gel annoncé de postes d'enseignants-chercheurs, de deux contrats doctoraux ainsi que la diminution continue du nombre de postes d'ATER ne sont pas des mesures susceptibles de rendre effective une politique scientifique ambitieuse.

Elle rappelle que la mission prioritaire de l'Université est d'assurer l'articulation de l'enseignement et de la recherche.

Elle souligne que l'augmentation constante de la part du budget de l'université dédiée au recrutement de chargés de cours pose problème au regard de cette mission prioritaire.

En effet ces intervenants, s'ils assurent des heures d'enseignement, ne sont cependant pas des chercheurs.

M. Jaeck indique que la baisse de 10% annoncée sur les crédits de masse 10 délégués sur l'exercice précédent pour les composantes de formation et de recherche sera perçue très différemment en fonction de la taille de la masse budgétaire des composantes, notamment pour les petites équipes de recherche.

M. Jourdan précise que le Ministère a certes alloué à l'université une dotation supplémentaire pour le financement de contrats doctoraux mais que, dans une période de globalisation des délégations de crédits, ce montant compense en réalité la diminution de la dotation globale de fonctionnement reçue de l'Etat.

S'agissant de la problématique des chargés de cours, M. Jourdan rappelle qu'il est prévu, dans le cadre de la note adoptée par le conseil d'administration concernant la gestion du temps de travail des enseignants-chercheurs et des enseignants, que les enseignants titulaires doivent assurer au moins un cours ou un T.D. en 1^{ère} année ou 2^{ème} année de licence.

Il ajoute que toute la communauté universitaire est mise à contribution, dans le cadre d'un effort partagé, pour permettre de présenter un budget 2016 en équilibre.

Mme Jaeck maintient que la contribution de la recherche à cet effort partagé est excessive par rapport à la mission prioritaire de l'université d'assurer l'articulation de l'enseignement et de la recherche, laquelle devrait être au cœur du projet porté par l'établissement.

M. Jourdan répond qu'en matière de financement de la recherche, les équipes de recherche ne disposent pas uniquement des 900 000€ alloués par l'université mais peuvent émarger également dans le cadre des appels à projets de recherche lancés par les organismes de recherche et autres institutions (ANR, Union européenne etc.).

Mme Jaeck s'enquiert de la possibilité d'utiliser des crédits abondant le fonds de roulement de l'université pour financer le fonctionnement de la recherche.

Mme Vélasco-Graciet, M. Jourdan répondent par la négative, une telle démarche étant proscrite en l'état actuel de la réglementation et des pratiques budgétaires et comptables.

Mme Vélasco-Graciet précise qu'une étude va être menée par la Direction de la recherche concernant les allocations doctorales, afin de faire le point notamment sur le nombre d'abandons en cours de thèses, les modalités d'insertion professionnelle des doctorants, et de travailler sur le modèle d'allocation de crédits aux équipes de recherche.

Mme Barbeyron regrette que le document de présentation des mesures proposées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire n'ait pas été communiqué en amont aux membres du CA.

M. Richard s'enquiert de la position du Rectorat sur les mesures proposées ainsi que de la politique mise en place pour permettre une hausse des recettes tirées de la formation continue.

Il confirme qu'un projet en langues a été retenu dans le cadre du fonds de soutien à la pédagogie (non limité à l'UFR STC) et qu'il a vocation à devenir un projet d'établissement.

Il demande que soient clarifiées les conditions d'examen des différentes demandes d'émargement au fonds de soutien à la pédagogie.

Il observe que la baisse du nombre de personnels BIATSS participe de la dégradation des conditions de travail des personnels enseignants-chercheurs.

M. Jourdan indique qu'une réunion est organisée chaque mois à l'initiative du Recteur pour faire le point sur la situation des établissements d'enseignement supérieur de l'académie de Bordeaux.

Lors de la dernière réunion déroulée le 7 juillet 2015, il a été annoncé une non augmentation des droits d'inscription à la rentrée 2015-2016, ainsi qu'une hausse probable des effectifs étudiants inscrits à cette même rentrée.

La difficulté tient à l'obligation d'accueillir des effectifs étudiants en hausse sans moyens supplémentaires

Les observations émanant des opérateurs de l'Etat sont bien transmises au Rectorat qui les relaye auprès du Ministère de tutelle.

Mme Vélasco-Graciet souligne que la seule perspective d'augmentation de recettes procède de la formation continue.

Si des crédits supplémentaires, tirés de la formation continue, viennent abonder la maquette de formation (le budget du CFA étant « sacralisé » en bénéficiant de dotations supplémentaires), il sera possible d'envisager une baisse du volume des heures complémentaires d'enseignement sur le budget global de l'établissement.

S'agissant de la baisse du nombre de personnels BIATSS, il est prévu de compenser en cas de pics d'activité en faisant appel éventuellement à des contractuels saisonniers.

M. Goze exprime son inquiétude pour la pédagogie au sein de l'établissement.

Si la Recherche subit certes une baisse de financement de la part de l'université, il observe que celle-ci peut être compensée par des ressources extérieures, ce qui n'est pas le cas de la pédagogie.

Le développement de l'apprentissage ne suffira pas à tirer des recettes supplémentaires pour l'établissement, compte tenu du nombre limité de formations qui seront labellisées « formations en apprentissage » chaque année.

Mme Gaillard observe que le modèle de la licence géographie porté par l'UFR STC – s'il n'a pas bénéficié de « privilège » dans son financement – n'est pas transposable à tous autres types d'enseignement (tel qu'en lettres, Humanités), qui répondent à des besoins spécifiques en terme d'accompagnement.

Elle constate une forte inadéquation entre les intentions de l'équipe politique et les choix proposés dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

Malgré une baisse significative de l'offre de formation, il est prévu de geler plus de postes d'enseignants-chercheurs que nécessaire.

Dans un contexte difficile pour la recherche, Mme Gaillard indique ne pas comprendre la nécessité du maintien du fonds de soutien à la pédagogie alors que le volume d'heures d'enseignement est en baisse et qu'un tel fonds existe déjà dans les UFR.

Mme Vélasco-Graciet répond que ce fonds de soutien est à la pédagogie ce que la Politique Scientifique d'Etablissement (PSE) est à la Recherche. Elle a vocation à soutenir une politique pédagogique d'établissement, pour le financement d'activités transversales, profitant aux étudiants de toutes les composantes.

Les mesures proposées visent à garantir une offre de formation stable sur 5 ans.

Si l'établissement redépasse l'enveloppe définie, il devra recalibrer son offre de formation en cours de contrat quinquennal.

Mme Bouneau appuie les propos de Mme Jaëck concernant la recherche. Elle déplore que l'on ne puisse pas davantage avoir recours au potentiel de jeunes chercheurs de l'université via des recrutements en contrats doctoraux, ATER, etc...

Mme Jaëck, Mme Bouneau soutiennent l'idée d'une valorisation de l'articulation de l'enseignement sur la recherche, qui implique des choix précis, et non pas une réduction proportionnelle des crédits dans tous les secteurs d'activité de l'université.

M. Duthoit observe que la réduction de 10% appliqué au titre de l'effort partagé ne lui paraît pas garante d'une quelconque équité au sein de l'établissement. Il indique que le montant des crédits fléchés sur l'indemnitaire BIATSS n'a pas été augmenté autant que ce qui était escompté (hausse de 30 000 € au lieu de 60 000 €). Il regrette que les établissements n'aient pas défendu leur opposition au gel annoncé de la hausse des droits d'inscription à la rentrée 2015-2016, notamment via la CPU.

M. Rambaud répond que la réduction de 10% correspond à la moitié du volume de crédits non consommés sur le dernier exercice (Compte financier 2014).

Les discussions engagées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire seront poursuivies à la rentrée 2015/2016.

Point n°4 - Propositions relatives à la cédésation des agents non titulaires et aux mesures indiciaires et indemnitaires associées

• Présentation des propositions relatives à la cédésation des agents non titulaires:

M. Jourdan présente les éléments de contexte fixant le cadre de la délibération proposée:

- le nombre d'agents non titulaires employés à ce jour par l'Université (52% des personnes physiques, 44% des équivalents temps plein cf. bilan social 2012-2013), ainsi que le caractère éminemment permanent et indispensable des missions et responsabilités qui leur sont confiées ;
- un cadre réglementaire ou jurisprudentiel européen et national, certes incertain, mais qui insiste tout de même sur la nécessité d'éviter l'abus de CDD par les employeurs qu'ils soient publics ou privés ;
- les insuffisantes possibilités qui s'offrent désormais à eux d'obtenir un concours du fait des différentes mesures de rigueur budgétaires (gels de poste par exemple) pratiqués par un grand nombre d'établissements ;

Considérant qu'en application de la loi du 12 mars 2012 dite loi Sauvadet, une partie importante des agents contractuels ne peuvent bénéficier du processus de résorption de la précarité, et qu'en application de la même loi, et du protocole du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels, l'Université se devait de réfléchir sur ces thématiques, le projet adopté vise à

mettre en œuvre une stratégie locale de réforme de la situation des agents non-titulaires basé sur 2 principes clairs :

- une nécessaire amélioration de la situation des agents non-titulaires et notamment de ceux disposant d'une ancienneté de plus de 6 ans
- une volonté de refuser toute assimilation de la situation des agents non-titulaires aux dispositions statutaires dont bénéficient les fonctionnaires titulaires

- a) Premier principe : l'établissement d'un contrat à durée indéterminée pour le renouvellement d'un collègue, quelle que soit sa catégorie, disposant d'une ancienneté de services publics effectifs de 6 ans révolus.

Cette première mesure élargit aux collègues de catégorie B et C disposant d'une ancienneté de 6 ans révolus la possibilité d'accéder à un CDI, réglementairement réservée aux collègues de catégorie A. L'examen de la décision de passage en CDI fera l'objet d'une formalisation particulière du fait de la nature particulière de l'engagement pris par l'établissement. Cette formalisation passera notamment par une consultation obligatoire de la CCP ANT au vu d'un avis motivé du chef de service.

Dès l'obtention du CDI, les mesures suivantes seraient mises en œuvre :

- reprise intégrale de l'ancienneté en tant qu'agent de droit public, acquise uniquement à l'université Bordeaux Montaigne, selon le mode de calcul appliqué aux agents titulaires
- évolution de la rémunération : calquée sur celle des titulaires avec application d'un différentiel progressif « inversé » (souhait d'accentuer les écarts de situation titulaire/non titulaire de façon plus marquée au fur et à mesure que la catégorie de recrutement s'élève ; en effet, les agents relevant des catégories B et A sont affectés sur des fonctions de responsabilités et d'encadrement considérées comme devant être exercées en priorité par des personnels titulaires).

1,5 pour les agents assimilés à la catégorie C,

1,8 pour les agents assimilés à la catégorie B,

1,9 pour agents assimilés au corps des ASI

2 pour les agents assimilés au corps des IGE.

- pour les agents de plus de 55 ans en CDI : une évolution de la rémunération intégralement calquée, sans coefficient de ralentissement, sur celle des titulaires (toutes catégories confondues).

- b) Au niveau indemnitaire, les agents en CDI, quels que soient leur équivalents-corps, bénéficieront d'un régime indemnitaire de 875 €, au lieu des 500 € dont continueront à bénéficier les agents en CDD au terme de leur deuxième année de contrat.

. Discussion:

M. Duthoit observe que les mesures proposées tendent à créer une fonction publique contractuelle parallèle, avec tous les dangers que cela représente, en rupture avec l'objectif annoncé d'équité.

Il invite les enseignants-chercheurs à exprimer leur position sur ce dispositif, en imaginant l'incidence de telles mesures si elles venaient à être appliquées également aux enseignants et enseignants-chercheurs contractuels.

Il indique que les syndicats ont demandé l'élaboration d'un protocole, fixant des critères précis permettant de baliser le renouvellement des contrats, le licenciement des agents BIATSS non titulaires.

Il observe que le dispositif proposé ne présente plus un caractère exceptionnel mais tend à devenir un mode de fonctionnement de l'université.

Dans le dispositif soumis au vote du conseil d'administration, la clause de révision (« revoyure ») annuelle ne concerne plus que l'indemnitaire alors que les organisations syndicales ont demandé à ce

qu'elle touche également l'exceptionnel du principe de cédésation, dans une logique de défense de l'emploi public.

Il précise que tous les agents contractuels de l'université ne sont pas satisfaits de ce projet et qu'un grand nombre d'entre eux n'ont pas bien compris les mesures proposées.

Il souligne le caractère hâtif, inopportun, voire dangereux de la soumission de ce dispositif au vote du présent conseil d'administration.

M. Garcia, Mme Jaëck partagent l'analyse du « piège » tenant à la création d'une fonction publique parallèle mais observent que cela procède du constat d'un recrutement massif en dehors de la fonction publique titulaire, qui génère une grande précarité pour les personnels concernés, et ne laisse guère d'alternative pour la gestion de leur situation.

Mme Jaëck précise que les enseignants-chercheurs de l'université n'ont pas été associés au débat engagé pour la définition de ce dispositif spécifique aux personnels contractuels BIATSS.

M. Raibaud relève une continuité du dispositif dans la lignée des lois SAPIN et SAUVADET qui visent à « régulariser » des agents placés dans des situations catastrophiques.

M. Jourdan écarte l'argument allégué du caractère hâtif de la présentation au conseil d'administration du dispositif proposé.

Il rappelle que ces mesures ont fait l'objet d'un débat ouvert engagé depuis un an, notamment au sein d'un groupe de travail qui s'est réuni 7 fois, et a été élargi aux représentants des organisations syndicales.

Le projet a été présenté à la commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCPANT) de l'université qui a émis un avis favorable le 11 juin 2015.

Le comité technique (CT) de l'établissement a été consulté sur ce projet, les votes constatés lors de sa séance du 16 juin 2015 ayant fait apparaître les résultats suivants:

- rejet : 2 voix; abstentions : 3 ; pour : 3 voix ; contre : 4 voix.

Le CT n'a ni rejeté ni adopté le dispositif proposé.

➤ M. Jourdan propose de passer au vote pour l'adoption du dispositif de cédésation des agents non titulaires et des mesures indiciaires et indemnitaires associées:

Votants	: 18
Abstention	: 6
Contre	: 2
Pour	: 10

➡ Le Conseil d'Administration adopte les propositions relatives à la cédésation des agents non titulaires et les mesures indiciaires et indemnitaires associées.

Point n°5- Projet de révision des modalités de gestion des agents non titulaires recrutés sur budget recherche

Il est proposé au CA de fixer les règles relatives à la situation spécifique des agents non-titulaires recrutés sur le budget recherche.

Pour les agents non titulaires recrutés sur le budget recherche, compte tenu du caractère non pérenne des financements à l'origine des recrutements, l'établissement considère que ce type de contrat n'ouvre pas droit à la CDIisation.

Afin d'encadrer et d'homogénéiser les pratiques en la matière, le projet proposé présente plusieurs grilles de rémunération correspondantes à l'ensemble des situations identifiées au sein de l'établissement qui serviront de cadre pour la fixation de la rémunération des contractuels Recherche.

Il sera admis des dérogations à cette grille de référence lorsque la source de financement impose explicitement et obligatoirement les conditions de rémunérations du post-doctorant (financement Région notamment).

➤ M. Jourdan propose de passer au vote pour l'adoption du projet de révision des modalités de gestion des agents non titulaires recrutés sur budget recherche :

Votants	: 18
Abstention	: 0
Contre	: 2
Pour :	16

☞ *Le Conseil d'Administration adopte le projet de révision des modalités de gestion des agents non titulaires recrutés sur budget recherche.*

Point n°6- Amendements à la politique d'amortissement de l'établissement

Il est proposé d'apporter deux modifications à la politique d'amortissement de l'université:

- la première modification porte sur l'intégration des achats de chaises dans la catégorie « tous types de mobiliers supérieurs ou inférieurs à 800 € Hors Taxe » qui sont amortis sur une durée de 10 ans ;
- la seconde, dans le cadre de la décision d'achats de bâtiments modulaires visant à permettre à court terme la gestion des déménagements induits par les travaux engagés pour le Pôle de Production Imprimée de la DSI au bâtiment G et sur le moyen terme à redonner un espace « sas » pour la période de travaux Opération Campus qui va prochainement s'ouvrir), porte sur la création d'une nouvelle catégorie « Acquisition de bâtiments modulaires » dont la durée d'amortissement est fixée à 10 ans.

➤ M. Jourdan propose de passer au vote pour l'adoption des deux amendements à la politique d'amortissement:

Votants	: 18
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	:18

☞ *Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la mise à jour du tableau des amortissements.*

Point n°7 - Admissions en non valeur

Les admissions en non valeur concernent des impayés relatifs à des actions de formation continue pour lesquels il n'a pas été possible d'obtenir le recouvrement des sommes dues, malgré démarches engagées, pour une valeur globale de 2 660 €.

➤ M. Jourdan propose de passer au vote pour l'adoption des admissions en non valeur:

Votants	: 18
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	:18

☞ ***Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les admissions en non valeur.***

Point n°8 - Sorties d'inventaires

Les sorties d'inventaires proposées comprennent:

- la sortie de l'inventaire de matériels informatiques correspondant à des dons et des destructions de matériels obsolètes ou des vols et disparitions de matériels, représentant une valeur d'acquisition de 36 401.15 € et une valeur nette comptable de 465.77 € ;
- la sortie d'inventaire d'un ensemble de mobiliers hors d'usage stockés aux sous-sols des bâtiments Administration, K et J, sur la base d'un prix forfaitaire arrêté par type de biens (avec ajout d'un prix forfaitaire pour des vitrines), pour une valeur de 25 975 €.

➤ M. Jourdan propose de passer au vote pour l'adoption des sorties d'inventaire:

Votants	: 18
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	:18

☞ ***Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les sorties d'inventaire.***

Point n°9 - Demande de remise gracieuse:

En application de la délibération autorisant le Président de l'Université Bordeaux Montaigne à accorder des remises gracieuses en deçà de 1 000 € par bénéficiaire, le conseil d'administration de l'université a été informé de la décision du Président d'accorder une remise gracieuse à un Adulte en Reprise d'Etudes de l'IUT qui se trouve en situation de grande précarité, pour un montant de 651 € correspondant à des droits de scolarité.

Point n°10 - Convention de collaboration pour le programme de doctorat en linguistique et philologie basque

La convention fixe le cadre d'une collaboration entre l'université du Pays Basque, l'université de Pau et des Pays de l'Adour, le Centre National de la Recherche Scientifique et l'université Bordeaux Montaigne pour le programme de doctorat en « Linguistique et Phonologie basques ».

➤ M. Jourdan propose de passer au vote pour l'adoption de la convention de collaboration entre l'Université du Pays Basque, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, le Centre National de Recherche Scientifique et l'Université Bordeaux Montaigne pour le programme de doctorat en linguistique et philologie basque:

Votants	: 18
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 18

☞ ***Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la convention de collaboration entre l'Université du Pays Basque, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, le Centre National de Recherche Scientifique et l'Université Bordeaux Montaigne pour le programme de doctorat en linguistique et philologie basque.***

Point n°11 - Convention de constitution et d'adhésion au groupement de commandes Jstor 2015-2017 :

La convention proposée porte adhésion à la convention de constitution et au groupement de commandes JSTOR 2015/2017. Cette convention entre l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES) et un ensemble d'établissements d'enseignement supérieur dont Bordeaux Montaigne a pour objet de permettre à ses membres de souscrire un abonnement donnant un nombre illimité d'accès et de connexions simultanées à des collections de périodiques présents sur la plate-forme JSTOR. C'est l'ABES qui assure les fonctions de coordonnateur du groupement.

➤ M. Jourdan propose de passer au vote pour l'adoption de la convention de constitution et d'adhésion au groupement de commandes Jstor 2015-2017:

Votants	: 18
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 18

☞ ***Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la convention de constitution et d'adhésion au groupement de commandes Jstor 2015-2017.***

Point n°12 - Exonération exceptionnelle de tarification de redevance d'occupation de locaux pour le 19^{ème} symposium de l'enseignement du japonais en Europe prévu du 27 au 29 août 2015 à l'Université Bordeaux Montaigne

La convention proposée encadre les modalités de mises à disposition ponctuelle de locaux en faveur de l'Association des enseignants japonais en France représenté par Mme TAKAHASHI qui organise du 27 au 29 août le 19^{ème} symposium de l'enseignement du japonais en Europe.

La mise à disposition de locaux intervient à titre gratuit avec uniquement la facturation des prestations de sécurité (gardiennage et astreinte électrique) pour le samedi 29/08/2015, soit 1 063.66 euros.

➤ M. Jourdan propose de passer au vote pour l'adoption de l'exonération exceptionnelle de tarification de redevance d'occupation de locaux pour le déroulement du 19^{ème} symposium de l'enseignement du japonais en Europe prévu du 27 au 29 août 2015 à l'Université Bordeaux Montaigne:

Votants	: 18
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	:18

➡ ***Le Conseil d'Administration adopte l'exonération exceptionnelle de tarification de redevance d'occupation de locaux pour le déroulement du 19^{ème} symposium de l'enseignement du japonais en Europe prévu du 27 au 29 août 2015 à l'Université Bordeaux Montaigne.***

Point n°13 - Nouveau tarif pour une prestation de l'UMR IRAMAT:

Il est proposé un nouveau tarif pour une prestation de l'UMR IRAMAT.

➤ M. Jourdan propose de passer au vote pour l'adoption du nouveau tarif défini pour une prestation de l'UMR IRAMAT:

Votants	: 18
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	:18

➡ ***Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le nouveau tarif proposé pour une prestation de l'UMR IRAMAT.***

Point n°14 - Grille tarifaire CLES CLUB :

Mme Edwards présente la grille proposée de rémunération des examinateurs-correcteurs-surveillants CLES et CLUB Montaigne.

Pour les certifications CLES :

- La rémunération de la conception d'un sujet complet est fixée à 20 H.

- Une relecture de sujet est évaluée à 4H TD par sujet, par relecteur.

Pour les certifications CLUB :

- La conception d'un sujet est rémunéré à hauteur de 125€ (montant inchangé depuis 2005, date de création des certifications CLUB Montaigne).

La grille adoptée fixe également la rémunération des surveillants – correcteurs – examinateurs certifications CLES et CLUB Montaigne.

➤ M. Jourdan propose de passer au vote pour l'adoption des tarifs de rémunération des examinateurs-correcteurs-surveillants CLES et CLUB Montaigne :

Votants	: 18
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 18

➡ ***Le Conseil d'Administration adopte les tarifs de rémunération des examinateurs-correcteurs-surveillants CLES et CLUB Montaigne.***

Point n°15 - Dons

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'acceptation de deux dons (d'un montant respectivement de 6000 € et de 9000 €) destinés à financer les Cahiers du Patrimoine (programme de recherche porté par l'UMR Ausonius) pour un montant total de 15 000 €.

➤ M. Jourdan propose de passer au vote pour l'adoption des dons accordés à l'Université Bordeaux Montaigne :

Votants	: 18
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 18

➡ ***Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les dons accordés à l'Université Bordeaux Montaigne.***

Point n°16 - Action Sociale d'Initiative Universitaire (ASIU) – Aide aux repas

Il est proposé d'adopter la modification, à compter du 1^{er} août 2015, du montant de l'Aide Sociale d'Initiative Universitaire (ASIU) « Aide au repas ». visant à maintenir, suite à une nouvelle hausse des tarifs du CROUS, le reste à charge des repas pris dans les restaurants du CROUS pour les collègues dont l'Indice de rémunération est inférieur à 380 (le montant total de l'aide passera de 2.56 € à 2.66 €) et ceux dont l'INM est inférieur à 465 (le montant total d l'aide passera de 1.46 € à 1.56 €).

➤ M. Jourdan propose de passer au vote pour l'adoption des tarifs ASIU restauration proposés à compter du 1^{er} août 2015:

Votants : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 18

➡ ***Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité les tarifs ASIU restauration proposés à compter du 1^{er} août 2015:***

Point n°17 - Conventions relations internationales:

M. Jourdan informe le conseil d'administration de la signature de nouvelles conventions de coopération internationale avec les universités de Cayey (Porto Rico), Ricardo Palma de Lima (Pérou), Antsiranana (Madagascar), Wuhan (Chine), Cadi Ayyad Marrakech (Maroc), Hambourg (Allemagne).

➤ L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 12h00.

Fait à Pessac, le 10 juillet 2015.

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.